



EUROPEAN COMMISSION

Directorate-General for Internal Market, Industry, Entrepreneurship and SMEs
Single Market Enforcement
Notification of Regulatory Barriers

Numéro de notification : 2025/0545/PL (Poland)

Projet de loi citoyen relatif à la protection des mineurs contre les contenus pornographiques sur Internet et modifiant la loi sur les télécommunications.

Date de réception : 26/09/2025

Fin de la période de statu quo : 29/12/2025 (29/01/2026)

Message

Message 001

Communication de la Commission - TRIS/(2025) 2653

Directive (UE) 2015/1535

Notification: 2025/0545/PL

Notification d'un projet de texte d'un État membre

Notification – Notificación – Notifizierung – Нотификация – Oznámení – Notifikation – Γνωστοποίηση – Notificación – Teavitamine – Ilmoitus – Obavijest – Bejelentés – Notifica – Pranešimas – Paziņojums – Notifika – Kennisgeving – Zawiadomienie – Notificação – Notificare – Oznámenie – Obvestilo – Anmälan – Fógra a thabhairt

Does not open the delays - N'ouvre pas de délai - Kein Fristbeginn - Не се предвижда период на прекъсване - Nezahajuje prodlení - Fristerne indledes ikke - Καμία έναρξη προθεσμίας - No abre el plazo - Viivituste perioodi ei avata - Määräaika ei ala tästä - Ne otvara razdoblje kašnjenja - Nem nyitja meg a késéset - Non fa decorrere la mora - Atidējimai nepradedami - Atlikšanas laikposms nesākas - Ma jiftaħ il-perijodi ta' dewmien - Geen termijnbegin - Nie otwiera opóźnień - Não inicia o prazo - Nu deschide perioadele de stagnare - Nezačína oneskorenia - Ne uvaja zamud - Inleder ingen frist - Ní osclaíonn sé na moilleanna

MSG: 20252653.FR

1. MSG 001 IND 2025 0545 PL FR 26-09-2025 PL NOTIF

2. Poland

3A. Ministerstwo Rozwoju i Technologii, Departament Obrotu Towarami Wrażliwymi i Bezpieczeństwa Technicznego, Plac Trzech Krzyży 3/5, 00-507 Warszawa, tel.: (+48) 22 411 93 94, e-mail: notyfikacjaPL@mrit.gov.pl

3B. Komitet Inicjatywy Ustawodawczej „STOP NARKOTYKOWI PORNOGRAFII” na rzecz projektu ustawy o ochronie małoletnich przed treściami pornograficznymi w Internecie oraz o zmianie ustawy – Prawo telekomunikacyjne.

Plac Bankowy 2, 00-095 Warszawa

e-mail: kontakt@stopnarkotykowipornografii.pl, tel.: +48 793 569 815, fax: 22-203-40-34

4. 2025/0545/PL - B20 - Sécurité

5. Projet de loi citoyen relatif à la protection des mineurs contre les contenus pornographiques sur Internet et modifiant la loi sur les télécommunications.



EUROPEAN COMMISSION

Directorate-General for Internal Market, Industry, Entrepreneurship and SMEs
Single Market Enforcement
Notification of Regulatory Barriers

6. Mise à disposition de contenus pornographiques sur Internet de manière à permettre leur accès depuis le territoire polonais (ou mise à disposition de tels contenus), dans la mesure où ces contenus constituent une partie substantielle du contenu du site web concerné.

7.

8. Le projet stipule que toute entité rendant accessible sur Internet des contenus pornographiques d'une manière qui permet d'y accéder depuis le territoire polonais (ou rendant ces contenus accessibles), dans la mesure où ces contenus constituent une partie substantielle du contenu du site web concerné, est tenue d'utiliser des systèmes efficaces de vérification de l'âge du destinataire afin d'empêcher les mineurs d'accéder à ces contenus. La vérification de l'âge doit être effectuée de manière à protéger la vie privée des utilisateurs et à respecter les règles relatives à la protection des données à caractère personnel. Les systèmes de vérification de l'âge d'un destinataire sont considérés comme efficaces même s'il n'est pas possible pour les mineurs de les contourner, si cela nécessite l'application par ces personnes de mesures et d'actions extraordinaires qui ne peuvent être attendues d'un consommateur moyen. L'autorité compétente en matière de protection des mineurs contre les contenus pornographiques sur Internet serait le président de l'Office des communications électroniques, qui agirait d'office et sur demande. Le Conseil pour la protection des enfants contre la pornographie en ligne fonctionnerait sous l'autorité du président de l'Office des communications électroniques en tant qu'organe consultatif. Le président de l'Office des communications électroniques tiendra un registre des domaines utilisés pour diffuser des contenus pornographiques en violation de la loi. L'opérateur de télécommunications serait tenu d'empêcher l'accès aux domaines inscrits au registre dans les 48 heures suivant leur inscription. Une entité détenant un titre légal sur un domaine inscrit au registre pourrait former opposition à l'enregistrement de ce domaine auprès du président de l'Office des communications électroniques. Le président de l'Office des communications électroniques serait habilité à former un recours devant le tribunal administratif contre le rejet de l'opposition. Le président de l'Office des communications électroniques peut, d'office, supprimer un domaine du registre lorsqu'il a été inscrit par erreur ou lorsque des outils efficaces de vérification de l'âge ont été mis en place.

9. La consommation massive de contenus pornographiques sur Internet et les dépendances comportementales qui en résultent constituent une menace importante pour la santé publique. Compte tenu de l'inefficacité apparente des solutions alternatives, le seul moyen réel de protéger les plus jeunes contre les contenus pornographiques sur Internet semble être une obligation légale pour les entités qui fournissent du contenu pornographique à des fins commerciales de mettre en place un mécanisme efficace de vérification de l'âge adulte du destinataire final. Les promoteurs du projet s'inspirent notamment des dispositions similaires introduites par la France avec sa loi du 30 juillet 2020 et la loi du 21 mai 2024.

10. Références aux textes de base: Il n'existe pas de texte de base

11. Non

12.

13. Non

14. Non

15. Non

16.

Aspect OTC: Non

Aspects SPS: Non



EUROPEAN COMMISSION

Directorate-General for Internal Market, Industry, Entrepreneurship and SMEs

Single Market Enforcement

Notification of Regulatory Barriers

Commission européenne

Point de contact Directive (UE) 2015/1535

email: grow-dir2015-1535-central@ec.europa.eu